Nations Unies S/PV.6542



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6542e séance

Mardi 31 mai 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le soudan (S/2011/314*)

11-35811 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2011/314*)

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Alain le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance. En vertu du même article du règlement intérieur provisoire, j'invite M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, à participer à la présente séance. En vertu du même article, j'invite M. Ezekiel Lol Gatkuoth à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/314*, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur le Soudan.

Je donne maintenant la parole à M. Le Roy.

M. Le Roy : La période intérimaire couverte par l'Accord de paix global va s'achever, comme chacun sait, le 9 juillet. Beaucoup a été accompli depuis que le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Sud-Soudan ont signé cet Accord de paix global, le 9 janvier 2005, en particulier la tenue d'élections nationales et le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan. De plus, les arrangements en matière de sécurité qui avaient été agréés par les parties dans le cadre de l'Accord de paix global et qui ont été mis en œuvre avec l'appui de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont permis à ces parties de traiter de nombreux défis sécuritaires de manière pacifique, évitant ainsi, dans de très nombreux cas, le recours à des hostilités armées pendant cette période intérimaire.

Mais, si beaucoup a été fait, quelques questions essentielles relatives à l'Accord de paix global restent pendantes, comme chacun le sait, en particulier, le statut de l'Abyei, la fin des consultations populaires dans le Kordofan méridional et dans l'État du Nil Bleu et la démarcation de la frontière. Un accord sur les questions liées à la période qui suivra la sécession du Sud-Soudan, y compris le partage des richesses et la citoyenneté, n'a pas encore été conclu. Les parties sont en cours de négociation pour ces dernières questions relatives à l'Accord de paix global dans le cadre d'un ensemble global de mesures. De toutes ces questions, celles de l'Abyei et du partage des ressources pétrolières sont bien évidemment les deux plus importantes, tant du point de vue politique qu'économique.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Fait positif, le 30 mai, les parties ont signé un mémorandum conjoint sur la sécurité de la frontière, auquel elles avaient mis la dernière touche le 4 avril. Les parties se sont mises d'accord sur l'établissement d'une zone frontalière commune et du mécanisme nécessaire pour gérer conjointement cette zone. Un accord sur le rôle d'une tierce partie dans l'appui à la mise en œuvre de l'accord n'a cependant toujours pas été trouvé.

À cet égard, comme les membres du Conseil le savent, la situation en matière de sécurité dans l'Abyei est préoccupante depuis plusieurs mois. Suite aux affrontements qui ont eu lieu début janvier, les parties ont signé les accords de Kadugli les 13 et 17 janvier 2011. Ces accords prévoyaient des dispositions pour régler les problèmes liés à la sécurité et aux migrations. Le 4 mars, les parties étaient en outre convenues de retirer tous les éléments armés de la zone de l'Abyei, à l'exception des unités mixtes intégrées et des unités mixtes intégrées de police.

Bien que sur le plan de la sécurité, il maîtrise la situation depuis plusieurs mois maintenant, le Gouvernement soudanais n'a pas retiré la police gardant les champs pétrolifères, ni les Forces de défense populaires et les milices Misseriya. De son côté, le Gouvernement du Sud-Soudan n'a pas retiré les effectifs de police qu'il a, suite à une décision unilatérale, redéployés de Djouba depuis août 2010 ni les éléments recrutés localement dans la région de l'Abyei.

Parallèlement, la MINUS a constaté que les deux parties ont renforcé leurs éléments armés. Depuis le 3 mai, les Forces armées soudanaises et les milices Misseriya bloquent plusieurs axes routiers clefs reliant le nord et le sud du Soudan, ce qui rend très difficiles

les conditions de vie de la population civile vivant du côté sud de la frontière. Plusieurs incidents ont également été signalés, notamment une attaque menée le 1er mai à Todach par les services de police du Sud-Soudan contre un convoi d'une unité mixte intégrée des Forces armées soudanaises (FAS), au cours de laquelle 11 soldats des FAS ont été tués. Le 10 mai, des éléments armés des Misseriya ont attaqué une patrouille de la MINUS près de Diffra, blessant quatre soldats de la paix. Le 19 mai, un convoi des FAS, escorté par la MINUS, a été attaqué dans une zone contrôlée par les services de police du Sud-Soudan.

Comme le Conseil le sait, les FAS ont lancé une offensive et pris le contrôle de la ville d'Abyei le 21 mai. Le 22 mai, les FAS ont également pris le contrôle de la zone s'étendant jusqu'à la rive du fleuve Kiir/Bahr el-Arab. La population civile d'Abyei a fui la ville avant l'attaque. Les combats qui ont eu lieu à Abyei et aux alentours de la ville auraient entraîné le déplacement de plus de 40 000 personnes. Le 21 mai, le Président Al-Bashir a publié deux décrets prononçant la dissolution des institutions de la région de l'Abyei et relevant le personnel de ces institutions de leurs fonctions.

L'attaque lancée à Abyei s'est accompagnée du pillage et de l'incendie de nombreux biens, dont l'entrepôt du Programme alimentaire mondial à Abyei, perpétrés par des membres des Misseriya et des éléments des Forces de défense populaires. Bien que les FAS présentes à Abyei aient assuré la MINUS qu'elles allaient prendre des mesures pour prévenir de tels incidents, des pillages et des incendies sporadiques continuent malgré un renforcement des patrouilles effectuées par la MINUS dans cette zone.

Les organisations humanitaires s'efforcent de répondre aux besoins des personnes déplacées. De la nourriture et des produits de secours d'urgence sont distribués et des examens sont réalisés dans 11 postes sanitaires et 7 centres de nutrition dans l'État de Warrab pour dépister les maladies et les problèmes liés à la malnutrition. D'après des évaluations récentes, les besoins les plus urgents concernent avant tout la nourriture, l'eau, les abris et les produits non alimentaires. Le Programme alimentaire mondial distribue actuellement de la nourriture à 35 000 personnes déplacées et plusieurs organisations humanitaires ont signalé un mouvement de retour dans les zones touchées.

Le Gouvernement soudanais a indiqué qu'il ne retirerait ses troupes de la région de l'Abyei que lorsque de nouveaux accords de sécurité auront été conclus entre les deux parties et qu'ils seront entrés en vigueur.

Comme les membres du Conseil le savent, le 23 mai, le Conseil de défense conjoint a informé l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) qu'il avait décidé d'abroger le mandat des unités mixtes intégrées déployées dans les Etats du Kordofan méridional et du Nil Bleu et a demandé à l'APLS de coopérer au retrait de ses éléments, lesquels doivent être redéployés dans les zones situées au sud de la frontière du 1er janvier 1956 d'ici au 1er juin. On estime à environ 40 000 membres les contingents de l'APLS en provenance du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le 26 mai, le Mouvement populaire de libération du Soudan a fait savoir à la MINUS qu'à la suite des faits survenus à Abyei, la situation en matière de sécurité était de plus en plus tendue dans l'État du Nil Bleu. La MINUS a obtenu des informations selon lesquelles tant les FAS que l'APLS renforçaient leurs effectifs militaires dans le Kordofan méridional. Nous allons continuer de surveiller de près ces zones et nous tiendrons le Conseil informé de toute évolution de la situation.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport du 17 mai (S/2011/314*), dont est saisi le Conseil aujourd'hui, le facteur primordial de paix et de stabilité reste l'établissement de relations de bon voisinage entre le Nord et le Sud. Les parties doivent régler de toute urgence les questions en suspens relatives à l'Accord de paix global et à la période qui suivra la sécession. Comme l'indique le Secrétaire général, faute d'accord, les mécanismes établis par l'Accord de paix global et appuyés par la MINUS demeurent le seul cadre à la disposition des parties pour régler les questions liées à la sécurité.

C'est dans ce contexte que le Secrétaire général engage vivement les parties et le Conseil de sécurité à envisager une reconduction technique de la MINUS pour assurer une période de transition jusqu'à ce que les parties parviennent à trouver une solution à ces questions et mettent en place les mécanismes de mise en œuvre nécessaires. Alors que le Gouvernement du Sud-Soudan s'est dit prêt, dans le cadre d'une réunion tenue ce matin avec le Secrétaire général, à envisager une reconduction technique de la MINUS, le

Représentant permanent du Gouvernement soudanais a, pour sa part, remis au Secrétaire général une lettre adressée par son Ministre des affaires étrangères indiquant que le Gouvernement soudanais savait gré à la MINUS de son travail mais que la période intérimaire touchant à sa fin, il avait décidé que le mandat de la Mission ne devait pas être prorogé après le 9 juillet 2011.

Au vu de la décision prise par le Gouvernement soudanais de ne pas consentir à une reconduction technique de la MINUS, l'ONU est prête à déployer une mission au Sud-Soudan telle qu'énoncée dans le rapport du Secrétaire général. Entre-temps, il est impératif que les deux parties respectent les accords de Kadugli, s'abstiennent de mener une offensive militaire, et s'attachent dans un esprit ouvert et flexible à trouver avec le Groupe de haut niveau de l'Union africaine une solution à la question de l'Abyei et à toutes les autres questions en suspens. L'ONU est prête, comme toujours, à les aider dans ce sens.

Le Président : Je remercie M. Le Roy pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Menkerios.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : Comme l'a signalé le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, les perspectives d'une consolidation de la paix entre le nord et le sud du Soudan, qui seront bientôt deux pays distincts, dépendront de la teneur des relations qu'ils établiront, lesquelles seront en grande partie définies par les accords que les parties concluront sur les questions résiduelles relatives à l'Accord de paix global et aux arrangements postréférendaires.

Je ne saurais donc assez insister sur la nature critique des négociations actuellement en cours sur ces questions et sur la responsabilité qui incombe aux dirigeants des deux parties de conclure des accords qui jetteront les bases de la paix et de la sécurité au Soudan, au Sud-Soudan et dans l'ensemble de la région. Il est indispensable que les dirigeants des deux parties manifestent la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions à ces questions et conviennent des mécanismes de leur mise en œuvre en mettant un accent particulier sur un mécanisme de gestion des frontières et sur une solution durable pour l'Abyei. Il n'y a pas de temps à perdre.

Pour le moment, bien que quelques progrès aient été réalisés dans les négociations sur certaines de ces questions, des désaccords persistants sur d'autres – et en fait, l'aggravation de la situation dans l'Abyei par exemple – menacent d'exacerber la détérioration des relations, ce qui pourrait entraver l'établissement de deux Etats viables vivant en paix avec eux-mêmes et entre eux. Cela aurait également des conséquences négatives sur toute la région et ferait peser une menace constante sur la paix et la sécurité internationales alors que la communauté internationale a tant investi pour éviter cela.

Je tiens toutefois à dire ici que grâce aux efforts concertés consentis par la communauté internationale et les pays de la région pour exhorter, encourager et aider les deux parties à faire ce qui est bon pour leur avenir, il leur sera possible d'éviter un divorce acrimonieux aux conséquences de longue durée.

Comme la déclaration de M. Le Roy a porté sur toutes les réalités de la situation, je n'ai pas grand chose à ajouter, mais je suis prêt à répondre à n'importe quelle question, ici ou dans le cadre des consultations du Conseil.

Le Président : Je remercie M. Menkerios pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, en ce dernier jour de votre présidence du Conseil de sécurité, et de vous remercier d'avoir organisé cette importante séance. Nous félicitons également votre pays, la France, pour sa gestion judicieuse des travaux du Conseil ce mois-ci.

Cette séance se déroule après le retour de la mission du Conseil de sécurité dans plusieurs pays d'Afrique, dont mon pays, le Soudan, alors que nous nous approchons de la fin de la période de transition, le 9 juillet, dernier chapitre de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Cet accord historique a été d'une très grande importance pour le Gouvernement soudanais qui a également assumé la pleine responsabilité de sa mise en œuvre en tant qu'objectif stratégique. En termes pratiques, nous avons prouvé que nous étions la partie à cet accord la plus sage et la plus réservée en dépit des excès de notre partenaire et de tous les obstacles s'opposant à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Notre acceptation fort louable des diverses propositions et suggestions est des plus

éloquentes. Grâce à tous ces efforts, nous sommes désormais presque arrivés à la fin de la période de transition, bien que plusieurs questions demeurent en suspens, questions que nous avions espéré régler définitivement si notre partenaire avait œuvré dans le même esprit de coopération que le nôtre.

Alors que nous examinons le rapport du Secrétaire général (S/2011/314*) – qui recommande notamment l'établissement d'une mission des Nations Unies au Sud-Soudan à la suite du retrait de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) – nous devons tenir compte des principes qui sous-tendent la mise en place d'une telle mission. A cet égard, nous rappelons une lettre que nous avions adressée au Président du Conseil de sécurité le 25 mai 2004 (S/2004/425), à la suite de quoi le Conseil de sécurité avait adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2004/18 et la résolution 1547 (2004), chargeant une mission politique d'évaluer le rôle potentiel de l'ONU dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

S'agissant de la résolution 1590 (2005), qui créait la MINUS à la suite de la signature de l'Accord de paix global en vertu de l'Article VI de la Charte, nous réitérons notre gratitude à l'ONU pour son rôle vital dans l'application de l'Accord de paix global et la remercions de l'aide qu'elle a fournie aux deux parties à l'Accord au cours des cinq dernières années. Nous apprécions également le rôle important qu'elle a joué pour surveiller les divers aspects de l'Accord de paix global.

Comme nous n'avons cessé de le souligner, le 9 juillet est une date historique qu'il faut respecter. Nous réitérons ici que la fin de la période de transition ce jour-là, conformément à l'Accord de paix global, est très importante pour nous, ainsi que la fin de la MINUS dans la partie septentrionale du Soudan. Ceci est conforme aux dispositions de l'Accord de paix global, à la Constitution du Soudan, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, depuis la résolution 1590 (2005) jusqu'à la résolution 1978 (2011), qui proroge le mandat de la MINUS jusqu'à la fin de la période de transition, le 9 juillet.

Le Gouvernement soudanais a donc adressé une lettre au Secrétaire général à cet effet, à la lumière de la teneur du paragraphe 80 de son rapport, où il demande instamment aux parties d'envisager une reconduction technique de la Mission pour une période de trois mois. Dans cette lettre, le Gouvernement soudanais souligne qu'il importe de mettre fin à la Mission le 9 juillet, conformément aux résolutions pertinentes.

Toute tentative d'utiliser les questions en suspens pour justifier la prorogation de la Mission est indéfendable. Les questions prétendument pendantes se régleront à la table de négociation dans le cadre de discussions approfondies entre les deux parties. Des efforts de médiation ont été déployés, notamment par le Président Mbeki, qui s'emploie sans relâche à aider les deux parties à régler les questions en suspens. Les membres du Conseil se remémoreront les nombreux appels que nous avons lancés à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, pour lui demander d'aider les deux parties à régler les questions en suspens, notamment celle de l'Abyei. Dans nos déclarations, nous avons abordé la question à de nombreuses reprises et en détail, au point que l'on nous a même reproché parfois de nous répéter inutilement.

Les événements qui se déroulent en ce moment dans l'Abyei démontrent à quel point nous avions besoin de l'aide que nous demandions. Ces événements ne sont pas surprenants compte tenu des violations déjà commises en avril par le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), qui a tué un grand nombre de membres des Forces armées soudanaises. À l'époque, nous avons fait preuve de sagesse et de retenue. Rappelons que les accords de Kadugli des 13 et 17 janvier ordonnent un retrait de toutes les forces de la zone de l'Abyei, auxquelles doivent succéder des forces conjointes des deux parties. Cependant, l'autre partie n'a pas adhéré à ces accords et a laissé ses forces déployées dans la région, dont 2 000 soldats, qui se font passer pour des officiers de police.

À ceci ont succédé des actes de provocation de la part de ces groupes, dont l'enlèvement de six membres des Forces armées soudanaises. Là aussi, nous avons fait preuve de sagesse et de retenue. Ces six soldats avaient été déployés au sein des unités mixtes intégrées, ce qui ne les a pas empêchés d'être enlevés par le Mouvement. Le 12 février, 12 marchands du Nord ont été assassinés et leurs marchandises détruites. Le Comité politique a alors envisagé différents moyens d'endiguer la situation et a réaffirmé l'importance du respect des accords de Kadugli. Cependant, certains membres de ce Comité ont assaillis à coups de projectiles après la réunion.

Le Conseil de défense conjoint a également consacré une réunion à la situation, mais n'a rien pu faire pour y mettre un coup d'arrêt face à la poursuite des provocations et des attaques. Les forces du MPLS ont tendu un piège aux unités mixtes intégrées, dans lequel 14 militaires ont trouvé la mort et 11 autres militaires ont été blessés. L'agression ne s'est pas arrêtée là. Les forces du Mouvement ont continué de s'attaquer de sang-froid à des unités mixtes conjointes comprenant des membres de nos forces armées. Ces violations ne pouvaient être plus flagrantes. Des éléments des Nations Unies présents au sein de ces unités ont été également ciblés dans les attaques du 19 mai, qui ont fait 22 morts et des dizaines de blessés et de disparus.

Il était donc devenu nécessaire de mettre un terme aux tueries visant tous ces militaires et, comme je l'ai indiqué, nous n'avons jamais agi qu'avec la plus grande retenue et avec sagesse tout au long de cette période. J'ai décidé de venir en personne présenter ces informations au Conseil, au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ces derniers jours et ces dernières semaines. Malheureusement, les violations se sont poursuivies et l'on n'a pas entendu de messages énergiques visant à mettre un terme à ces attaques. La patience a des limites. Nos forces armées ne pouvaient continuer d'essuyer des tirs sans se défendre. D'autre part, compte tenu de toutes ces violations, il était nécessaire de rétablir la sécurité et l'état de droit dans la région de l'Abyei. C'est précisément ce à quoi se sont attelées nos forces armées. Je tiens à souligner, comme l'a noté le Secrétaire général adjoint lui-même, que notre présence dans la zone de l'Abyei n'est pas permanente et que nous ne la maintiendrons que jusqu'à ce qu'un accord politique portant également sur la sécurité soit signé qui mette un terme décisif aux provocations et aux attaques du MPLS.

Je veux croire en la sagesse du Conseil, dont je suis certain qu'il s'attaque toujours aux causes profondes des crises et ne se contente pas d'en traiter les symptômes. Les forces armées actuellement déployées dans la région de l'Abyei se trouvent à 20 kilomètres au nord de la ligne du 1er janvier 1956. C'est dire notre attachement indéfectible aux dispositions de l'Accord de paix global.

Pendant ce temps, les forces du MPLS sont déployées au sud du Bahr el-Arab, en violation flagrante des dispositions de l'Accord de paix global. En conséquence, le maintien du statu quo – c'est-à-dire le déploiement des Forces armées soudanaises au nord du Bahr el-Arab et des forces du Sud au sud du Bahr el-Arab – faciliterait la conclusion d'un nouvel accord portant sur les questions politiques et de sécurité et, partant, le redéploiement d'unités mixtes intégrées dans la région. Sinon, on peut envisager un mécanisme plus efficace destiné à remplacer à la fois les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), en tenant compte de la proposition du Président Mbeki, qui dirige le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Elle consiste à déployer une force de police africaine conjointe dans la région pour permettre aux deux parties de retirer leurs propres forces et à créer un mécanisme international dans la région chargé de surveiller les frontières entre les deux parties. Cette proposition est actuellement à l'étude et a fait la preuve de sa viabilité avant la signature de l'Accord de paix global, où elle a été présentée par M. Danforth. Il existe de nombreux précédents et de nombreux enseignements dont nous pouvons tenir compte à cet égard.

Pour terminer, nous tenons à redire que la présence de nos forces armées dans la région de l'Abyei correspond à une nécessité née des violations successives commises par l'autre partie. D'autre part, comme nous l'avons indiqué, il ne s'agit pas d'une présence permanente. Elle ne se poursuivra que jusqu'à la signature d'un accord mettant en place un mécanisme de stabilisation et de sécurisation de la région. Je tiens à confirmer que notre présence ne saurait à aucun égard être qualifiée d'occupation. Nous sommes un pays souverain, et les mouvements de nos forces d'une région à l'autre du pays sont simplement une présence et non pas une occupation. Et il n'est nul besoin pour moi d'expliquer la différence entre occupation et présence.

Parallèlement, nous tenons à assurer le Conseil que nous poursuivons nos efforts pour parvenir à un règlement sur les questions en suspens, notamment les frontières et les mécanismes de surveillance, les questions économiques, la dette, les actifs, la citoyenneté, les traités internationaux et autres. Les violations à répétition par l'autre partie ne nous détournerons pas de notre objectif principal, qui est de parvenir à une solution concertée sur ces questions pour que puisse s'établir un État sûr et indépendant au

Sud-Soudan, entretenant des relations de coopération et de collaboration avec le Nord.

Le Président : Je donne la parole à M. Gatkuoth.

M. Gatkuoth (*parle en anglais*) : Je sais gré de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité et de présenter les points de vue du Gouvernement du Sud-Soudan. Je souhaite transmettre au Conseil les salutations du Ministre de la coopération régionale, S. E. M. Deng Alor Kuol, qui regrette sincèrement de ne pas avoir pu venir à New York pour participer au présent débat, en raison des derniers évènements intervenus sur le terrain.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Sud-Soudan, je tiens à remercier le Conseil de l'intérêt et de l'attention qu'il accorde aux évènements au Soudan, et de ses efforts à l'appui de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global. À cet égard, nous nous félicitons vivement de la visite effectuée la semaine dernière par le Conseil au Soudan et au Sud-Soudan. Nous voudrions aussi remercier sincèrement le Secrétaire général, S. E. Ban Ki-moon, ainsi que son Représentant spécial, M. Haile Menkerios, de leur action en faveur du processus découlant de l'Accord de paix global. Nous savons également gré au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, placé sous la direction avisée du Président Thabo Mbeki, de son appui continu.

Le Gouvernement du Sud-Soudan se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait récemment prorogé le mandat la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Mon gouvernement confirme sa demande concernant le maintien de la présence des Nations Unies au Sud-Soudan après la proclamation de notre indépendance le 9 juillet 2011. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport spécial du Secrétaire général sur le Soudan (S/2011/314*) et le travail effectué jusqu'à présent par l'ONU pour préparer la mise sur pied de la nouvelle mission qui succèdera à la MINUS au Sud-Soudan.

Il est impossible de considérer la question de la présence des Nations Unies au Sud-Soudan après l'indépendance sans tenir compte du contexte dans lequel sera proclamé le nouvel État, et notamment de la dynamique régionale. Les problèmes internes mentionnés par le Secrétaire général ne sauraient être analysés ou traités séparément de la question de l'état des relations entre le Nord et le Sud. Comme le Secrétaire général l'indique, cette relation demeure le facteur primordial de paix et de stabilité de part et d'autre de la frontière.

Mon gouvernement reconnaît avec le Secrétaire général qu'un grand nombre de problèmes de sécurité qui touchent le Sud-Soudan sont directement liés aux problèmes de sécurité entre le Nord et le Sud. Notre objectif est de parvenir à une coexistence pacifique entre les deux États voisins que sont le Sud-Soudan et le Soudan. Les récents évènements ont montré qu'il va s'agir d'un défi bien difficile à relever et que l'appui continu d'une tierce partie sera crucial si nous voulons y arriver.

Conscient de cela, la priorité absolue pour le Gouvernement du Sud-Soudan est de faire en sorte que l'ONU continue d'appuyer les arrangements de sécurité entre le Nord et le Sud, en particulier à la frontière. Nous nous félicitons des progrès réalisés par les parties hier à Addis-Abeba concernant la mise en place d'un cadre de sécurité concerté régissant les relations Nord-Sud après le 9 juillet.

Pourtant, comme le Secrétaire général l'a lui-même relevé dans son rapport, la mise en œuvre des arrangements de sécurité pendant la période intérimaire s'est avérée difficile et c'est pourquoi tous les arrangements futurs exigeront un appui extérieur. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour fournir cet appui et que l'ONU doit pour cela avoir entière liberté de mouvement et disposer de la capacité de surveiller les deux côtés de la frontière entre le Nord et le Sud. Il s'agit d'une des exigences de l'Accord de paix global, mais aussi d'un élément qui va dans l'intérêt des deux parties.

À cet égard, nous prenons note et nous nous félicitons de l'offre faite aux deux parties par le Gouvernement éthiopien. Le Gouvernement du Sud-Soudan a accepté cette offre et nous encourageons le Gouvernement soudanais à faire de même.

Nous estimons que le principal objectif de l'ONU devrait être d'éviter un vide sécuritaire après le 9 juillet. Si un retrait de la MINUS devait intervenir après le 9 juillet sans qu'un mécanisme concerté chargé de surveiller et d'observer la situation le long de la frontière n'ait été mis en place, la communauté internationale serait incapable de répondre efficacement aux menaces à la paix et à la sécurité internationales qui pourraient surgir dans les régions frontalières. L'ONU pourrait peut-être envisager la

possibilité d'un déploiement de Casques bleus sur la partie sud uniquement de la future frontière.

La proposition actuelle du Secrétaire général de mandater une force militaire au Sud-Soudan après le 9 juillet ne permettra de régler que les problèmes à l'intérieur des frontières du nouvel État, avec un accent mis sur l'appui à apporter au Gouvernement pour qu'il étende l'état de droit et protège les civils. Surveiller la frontière nécessiterait bien davantage que les 7 000 hommes recommandés par le Secrétaire général et l'objectif principal serait alors différent de celui indiqué dans le rapport. L'ONU doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour favoriser la sécurité des deux États, et la mission des Nations Unies, ou tout autre mécanisme convenu, devra être dotée de moyens militaires appropriés.

Le rôle de l'ONU pour garantir la sécurité de la frontière est fondamental, étant donné la situation en Abyei, au sujet de laquelle le Gouvernement du Sud-Soudan est extrêmement préoccupé. L'occupation récente d'Abyei par les Forces armées soudanaises constitue une violation très grave de l'Accord de paix global de 2005. Les actions menées par Khartoum au cours de la semaine dernière constituent une grave escalade susceptible de provoquer une reprise du conflit armé entre les parties. Le Conseil de sécurité se doit d'intervenir rapidement et avec fermeté. Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de condamner sans réserve cette tentative de Khartoum de prendre Abyei par la force et d'exiger des Forces armées soudanaises qu'elles se retirent d'Abyei immédiatement et sans conditions. La MINUS et les organismes humanitaires doivent être autorisés à accéder pleinement à la zone, conformément aux obligations internationales qui incombent à Khartoum.

Le Gouvernement du Sud-Soudan regrette l'incident ayant provoqué un échange de tirs entre les deux parties le 19 mai dans la région de l'Abyei, menaçant ainsi un convoi de l'ONU. Nous déplorons les pertes de vies humaines enregistrées. Nous appuyons l'appel de la MINUS à l'ouverture d'une enquête conjointe sur cet incident et nous collaborerons pleinement à ce processus. Les responsables doivent être traduits en justice et faire l'objet de poursuites pénales. Mais cet incident regrettable est totalement séparé et ne justifie en aucune manière le recours excessif à la force employé par Khartoum pour tenter d'occuper Abyei et préjuger de la mise en œuvre intégrale et définitive de l'Accord de paix global. Les agissements irresponsables de Khartoum ont sérieusement compromis tout progrès dans le cadre de l'Accord de paix global et menacent de remettre en cause six années de durs efforts, et ce, au moment le plus décisif qui soit.

Cette invasion a également eu de graves conséquences humanitaires. On ne connaît pas encore tous les effets de la violence qui s'est abattue sur Abyei, notamment en ce qui concerne les pertes civiles et le nombre et le sort des personnes déplacées. Nous regrettons que les forces de maintien de la paix de l'ONU, qui disposent d'un robuste mandat de protection des civils confrontés à un danger imminent, ne soient apparemment pas sorties de leur cantonnement lorsque les Forces armées soudanaises ont mené leur agression militaire. Les Forces armées soudanaises et leurs mercenaires ont mis à feu la ville d'Abyei et encouragent maintenant l'afflux de nomades arabes Misseriya dans la région.

Des milliers de civils ont fui la région. Cette tentative de modifier par la force la démographie d'Abyei doit être condamnée par le Conseil dans les termes les plus énergiques. En incendiant Abyei et en forçant la population civile à partir, le Parti du congrès national (PCN) cherche de facto à renier ses obligations au titre du Protocole de l'Accord de paix global relatif à l'Abyei et rend très difficile la tenue à court terme du référendum prévu. Nous demandons au PCN de rouvrir la frontière pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles, et de permettre aux organisations humanitaires de fournir l'aide nécessaire.

Nous rejetons et condamnons également avec la plus grande fermeté les décrets prononçant la dissolution du Conseil administratif d'Abyei et le renvoi de son personnel publiés par le Président Al-Bashir.

L'administration de l'Abyei doit être rétablie immédiatement et les accords administratifs spéciaux concernant cet État doivent rester en vigueur jusqu'à ce qu'une solution acceptable par tous soit trouvée.

D'ici là, l'Abyei n'appartient ni totalement au Nord ni au Sud. Nous nous élevons, par conséquent, contre les déclarations du Parti du Congrès national selon lesquelles l'Abyei ferait partie du Nord. Les obligations des parties en ce qui concerne l'Abyei ont été expressément énoncées dans l'Accord de paix global, y compris le Protocole relatif à l'Abyei. Ce

dernier exige notamment la tenue d'un référendum qui définira si l'Abyei doit rester au Nord ou revenir au Sud, depuis lequel il a été transféré en 1905 pour raisons administratives. Nous croyons au principe internationalement admis qui veut qu'une passation de pouvoir n'entraîne pas de transfert de territoire.

L'application des clauses du Protocole relatif à l'Abyei et la tenue du référendum ont été retardés par Khartoum, que l'on a laissé à la longue se soustraire à ses obligations juridiques à l'égard de l'Abyei. Soucieux de trouver une solution pacifique à cette situation, le Gouvernement du Sud-Soudan a accepté que cette question soit soumise à un arbitrage contraignant. La sentence prononcée en 2009 par la Cour permanente d'arbitrage (CPA), dans laquelle sont fixées les délimitations de l'Abyei, est contraignante pour les parties et doit donc être mise en œuvre.

Le Gouvernement du Sud-Soudan reste attaché au processus de négociation engagé sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi qu'à un accord politique conforme aux termes de la sentence de la Cour permanente d'arbitrage, comme y a d'ailleurs appelé récemment le Conseil de sécurité lui-même. Cela signifie que tout règlement passe fondamentalement par le respect de l'intégrité des frontières de l'Abyei telles que définies par la Cour permanente d'arbitrage. Le processus de négociation doit être appuyé et accéléré. Le Conseil doit comprendre et reconnaître, toutefois, que Khartoum est connu pour conclure des accords avec l'Abyei qu'il n'honore pas ensuite. Nous en appelons aux membres du Conseil pour qu'ils fassent usage de leurs bons offices afin d'exhorter le Parti du Congrès national à parvenir à un accord définitif et contraignant et à travailler avec le Gouvernement du Sud-Soudan afin que l'on puisse finir de mettre en œuvre l'Accord de paix global.

Nous nous élevons également catégoriquement contre toute allégation de Khartoum tendant à faire croire que l'Accord de paix global a été pleinement mis en œuvre. Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant pour les parties, dont il reste encore à remplir un certain nombre d'obligations absolument capitales, telles que celles qui concernent l'Abyei et les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Le Nord ne peut se défausser unilatéralement de ces obligations. De plus, les parties ont accepté dans l'Accord de paix global l'envoi d'une mission des Nations Unies chargée de superviser la mise en œuvre de l'Accord et le Nord ne peut retirer son consentement à cette mission des Nations Unies avant que les obligations contractées au titre de l'Accord aient été remplies et ne s'appliquent donc plus.

Nous notons que, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, l'État indépendant du Sud-Soudan deviendra réalité à partir du 9 juillet. Le Gouvernement du Sud-Soudan se félicite des propositions du Secrétaire général relatives à un appui des Nations Unies au nouvel État afin de lui permettre de relever les défis qui l'attendent dans les domaines politique, de la sécurité et de la protection de façon à renforcer son autorité et à créer un climat propice à l'édification de l'État et à son développement socioéconomique. Nous pensons que l'ONU doit donner suite à l'établissement d'une mission de consolidation de la paix au Sud-Soudan à dater du 9 juillet. S'il n'y a pas d'accord entre les parties à l'Accord de paix global sur une présence internationale continue sur les zones frontalières, le mandat de cette mission devra éventuellement prévoir une composante de surveillance des frontières dans le Sud.

Nous saluons l'intention du Secrétaire général de créer une mission préparatoire composée d'un groupe de hauts responsables disposant du savoir-faire technique nécessaire pour mettre en place les capacités de base de la nouvelle mission, et nous engageons cette mission préparatoire à commencer ses travaux immédiatement. Le Gouvernement du Sud-Soudan attend avec intérêt les consultations qui se tiendront avec l'ONU concernant la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général et des autres hauts responsables de la nouvelle mission.

Nous notons que la protection des civils est avant tout la responsabilité du Gouvernement, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Le Gouvernement du Sud-Soudan accepte pleinement sa responsabilité de protection des civils dans le Sud-Soudan. Nous sommes également d'accord avec la recommandation selon laquelle l'appui extérieur dont bénéficiera le Gouvernement pour renforcer ses capacités dans ce domaine relève essentiellement de la composante civile. Le Gouvernement du Sud-Soudan salue la recommandation du Secrétaire général d'autoriser la mission, en vertu du Chapitre VII de la Charte, à fournir, dans les limites de ses moyens, une protection aux civils en cas de menace imminente d'atteinte à leur intégrité physique, et à avoir pour cela recours si nécessaire à la force, en dernier ressort.

Le Gouvernement du Sud-Soudan salue la recommandation du Secrétaire général tendant à aider le Gouvernement et les acteurs locaux à prévenir les conflits, consolider la paix, renforcer le multipartisme et traiter les questions relatives à la paix, à la gouvernance et à la réconciliation. À cet égard, nous aimerions réaffirmer l'importance de la prise en charge nationale et exprimer notre désir de travailler en partenariat avec le système des Nations Unies. Nous notons qu'un retrait progressif de la mission reposerait sur des critères convenus par le Gouvernement sud-soudanais et le Conseil de sécurité et nous serions heureux de nous atteler au plus vite à l'examen de ces critères.

Enfin, nous nous félicitons de la proposition visant à faire assurer à la mission un rôle de coordination, afin qu'elle rassemble les acteurs internationaux pour qu'ils aident de concert le nouveau Gouvernement à faire face aux difficultés liées à la consolidation de la paix.

À l'évidence, de nombreux détails concernant la structure de la présence des Nations Unies restent à définir. Nous sommes tout prêts à dialoguer régulièrement sur ces détails avec le Conseil et le Secrétariat au cours des prochaines semaines.

Je voudrais, en guise de conclusion, répéter les mots prononcés à Djouba la semaine dernière par S. E. le Président Salva Kiir. Nous restons attachés à la paix mais cela ne doit pas être interprété comme de la lâcheté. Nous ne retournerons pas sur le chemin de la guerre car nous avons suffisamment combattu. Nous refusons de répondre aux provocations. Le Sud-Soudan prendra son indépendance le 9 juillet et nous attendons avec impatience la reconnaissance rapide de ce fait par le Conseil dans les jours qui suivront. Mais nous devons également veiller à ce que le nouvel État soit stable, sûr, et en paix avec ses voisins. C'est désormais le défi que nous devons relever, c'est notre commune responsabilité.

Le Président : Je remercie M. Gatkuoth de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste, J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 heures.